

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 06 juin 2024*

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240606-DEL06062024\_01-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale

Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal

Jacqueline Pasin, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Roger Clay, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

François Diot, Conseiller Municipal

Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

Serge Jentzer, Administrateur – procuration à Nathalie Gemza

**DEL06062024-01**

**ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MANDAT 2020-2026**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-5, L123-6, R123-18, R123-21, R123-22 et R123-23,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération n°DEL17092020-01 du 17 septembre 2020, portant actualisation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS intervenu le 26 mars 2024 (suite à la réélection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS après démission, par le Conseil Municipal de la Ville de Nevers, en date du 19 mars 2024 (délibération n°2024\_DLB050), d'une part et d'autre part, par arrêtés n°D2020-075 du 22 juin 2020 et n°D2023-057 du 15 janvier 2024),

Considérant la nécessité d'actualiser, pour la durée restante du mandat 2020-2026, le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Nevers,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes du règlement intérieur proposé et annexé, qui actualise, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement internes au Conseil d'Administration du CCAS de Nevers,
- D'autoriser le Président à accomplir toute démarche et signer tout document utile en lien avec cette affaire.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

